

L'an deux mille vingt-et-un, le 14 Décembre à 18 heures 30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 09 Décembre 2021

Étaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mmes Olga RUTAR et Isabelle CANNAERT, toutes deux excusés.

Ordre du jour :

- Eau : prise de connaissance des recours entamés. Demande de FNADT,
- D1029/D88 : Résultats de la campagne de comptage,
- DM budget Commune.
- Questions diverses.

- Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, une délibération relative à l'organisation du temps de travail des agents. Ajout accepté à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux habitants qui ont joué le jeu en décorant les sapins mis à disposition dans les rues du village et en participant au concours de maisons illuminées. Il remercie également l'équipe d'Olga pour l'organisation du colis des aînés. Il y a eu beaucoup de retours positifs. Nous sommes très satisfaits d'avoir travaillé avec le Pays d'Oc (excellent rapport qualité-prix).

En ce qui concerne l'arbre de Noël, au vu du contexte sanitaire nous avons été contraints d'annuler le spectacle et le goûter qui devaient avoir lieu dans la salle des fêtes. Mais la municipalité a souhaité le célébrer à sa façon en allant distribuer les jouets directement chez les enfants, ce qui a été fort apprécié. Nous remercions le Père Noël pour sa participation. Merci à Olga et Cathy qui ont géré l'achat des jouets.

1/Organisation du temps de travail des agents

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture a demandé aux communes délibérer quant à l'organisation du temps de travail de ses agents.

Le comité technique du centre de gestion a dû être saisi de cette demande qui a reçu un avis défavorable du collège des salariés en novembre dernier. La saisine a donc dû être reconduite en décembre et lors du comité technique du 07 décembre dernier, le collège des salariés a de nouveau émis un avis défavorable. Toutefois, la commune peut désormais délibérer sur l'organisation du temps de travail des salariés.

Il est proposé de maintenir ce qui est déjà en place, à savoir, 35 heures hebdomadaires pour l'agent technique réparties sur 5 jours par semaine, et 22 heures hebdomadaires pour l'agent administratif réparties sur 2,5 jours par semaine.

Après délibérations, l'assemblée à l'unanimité des membres présents adopte cette proposition.

2/ Eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier adressé par lettre recommandée émanant de l'agence de l'eau lui notifiant avoir reçu une demande de participation financière de notre part en date du 26 mars 2020.

Le 12 octobre dernier, il a été décidé une évolution du programme d'intervention de l'Agence de l'eau et comme selon eux, les communes de BRIE et MESNIL-BRUNTEL n'ont jamais engagé d'activités préventives visant à réduire ces pollutions. Il est précisé que les lignes d'aides sont également en tension. Monsieur Le Maire précise que malgré « cette tension » des arroseurs ont été

subventionnés pour les Gilfs du Touquet et d'Hardelot. Il a donc été décidé de ne pas nous octroyer de subventions. On peut s'interroger sur les priorités de ladite Agence.

Suite à cela la Mairie a reçu un courrier émanant de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) faisant état du problème de nitrates persistant mais également la présence de pesticides.

Un rendez-vous à la Sous-préfecture a été organisé avec Mr PAYEN, Maire de MESNIL-BRUNTEL, mais aussi un représentant de l'agence de l'eau et de l'ARS.

La situation n'a pas évolué.

Nous pouvant bénéficier du soutien financier de l'état au titre de la DETR.

Contact a été pris avec un député, notre requête est donc dans les circuits ministériels et un courrier a été adressé à l'Elysée. En espérant que la situation évolue en notre faveur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'éventualité d'obtenir une aide au titre du FNADT, Fond National d'Aménagement et de développement du Territoire partie «Action visant à assurer une meilleure préservation des ressources via une distribution d'une eau de qualité permettant ainsi d'améliorer le service rendu à la population», à hauteur de 40% du montant HT des travaux. Les chances d'obtention de ce financement sont faibles mais autant mettre toutes les chances de notre côté.

PLAN DE FINANCEMENT			
BESOINS		RESSOURCES	
Fourniture et pose canalisation fonte 100	222 250€	DETR 35%	179 427€
Canalisation en encorbellement	76 000€	FNADT 40%	205 000€
Plue value passage Somme et Vannage	40 000€		
Raccordement conduites	12 000€		
Reprise de Branchements Brie et Moulin	54 000€		
Chambre de comptage, régulateur pression	20 000€		
Modification remplissage réservoir	15 000€		
Sous total	439 250€	Subventions	384 427€
Frais Etudes		Fonds propres Brie	64 111€
BFIE Etude Faisabilité Tranche ferme	6 300€	Fonds propres Mesnil	64 112€
Assistance MO Verdi (Marché, suivi)	20 150€		
Etudes géotechniques, levé Topo	21 350€		
Divers et imprévus	25 600€		
Sous Total			
TOTAL	512 650€	TOTAL	512 650€

Après délibérations, les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents, décident de déposer une demande de FNADT à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

En parallèle, Monsieur le Maire, informe l'assemblée que la décision de refus d'accompagnement de l'agence de l'eau peut faire l'objet d'un recours administratif dans les 2 mois à compter de sa notification.

Contact a donc été pris auprès de notre assureur, les assurances mutuelles de Picardie, pour un accompagnement via la garantie protection juridique, or ils n'ont jamais eu le cas de figure.

Une assistance est bien prévue en cas de litige concernant l'achat ou la vente d'un immeuble ou encore contre un administré, un cocontractant ou un tiers, mais le terme "administration" n'est pas cité. Par contre, le recours contre une administration n'est pas non plus indiqué dans les cas d'exclusion. Si la commune envisage un tel recours, les AMP devront statuer sur notre demande au cours d'une commission.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil quant à un éventuel recours contre l'agence de l'eau. Tous sont d'accord pour dire que cela va perdurer dans le temps et causer du retard dans les travaux à effectuer pour mettre en conformité notre réseau d'eau.

Monsieur le Maire évoque également la possibilité d'avoir recours à un emprunt pour financer les travaux si nous n'obtenons pas de subvention. Monsieur le Maire précise qu'un emprunt ainsi qu'un achat d'eau occasionneraient une augmentation du prix de l'eau de 50%. Cette solution est donc mise de côté pour le moment.

3/ D1029/D88

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de la campagne de comptage réalisée par le conseil départemental sur les D1029 et D88.

Ces résultats ont été communiqués à la gendarmerie de PERONNE, cela va leur permettre de justifier une augmentation de leur présence sur le territoire de la commune et de cibler leurs horaires de présence.

* D1029, comptage au niveau des étangs :

On compte environ 5 180 véhicules par jour.

Sont en infraction, 86% des véhicules légers et 82% des poids lourds.

* D1029, comptage au niveau de la scierie :

On compte environ 4 530 véhicules par jour.

Sont en infraction, 87% des véhicules légers et 82% des poids lourds.

* D88 côté Saint-Christ-Briost :

On compte environ 1 460 véhicules par jour.

Sont en infraction, 69% des véhicules légers et 60% des poids lourds.

* D88 côté Mesnil-Bruntel :

On compte environ 1 000 véhicules par jour.

Sont en infraction, 68% des véhicules légers et 59% des poids lourds. Lesdits poids lourds n'ayant en outre pas le droit d'emprunter cette voie.

Ces relevés font état de la nécessité de mettre en place des dispositifs de réduction de vitesse dans le village.

4/ Décision modificative budgétaire

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que dans l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AD numéro 13 il a fallu indiquer une valeur du bien qui était vendu pour un euro symbolique. Il a donc été inscrit la somme de 50 euros.

Or, il faut faire entrer ce bien dans l'actif de la commune pour une valeur de 50 euros et des écritures sont à passer, mais il convient de prendre une décision modificative budgétaire.

Il est donc proposé de prendre les modifications budgétaires, suivantes :

Article 2111-041 (D.I.) : + 50,00 €

Article 1328-041 (R.I.) : + 50,00 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

5/Questions diverses

Monsieur Le Maire précise que l'ensemble des subventions accordées sur l'exercice 2021 ont été perçues

- **D1029** : Monsieur le Maire fait un point sur le financement des travaux de la D1029. Le fonds de concours et les attributions compensatrices de la Communauté de Communes devraient apparaître en déduction du solde de 20% à payer à Eiffage en 2022. Nous avons donc payé 80% de la facture Eiffage pour la D1029 soit 218 853,88 €. Le montant total des travaux est de 449 257 € TTC, 305 022 € sont financés par la commune (TVA à percevoir en 2023) sur un prévisionnel de 300 000 € pour lequel un emprunt avait été voté et réalisé.

- **Fibre optique** : Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le fait que le problème de portance de poteaux n'est toujours pas résolu. Des négociations sont en cours avec la SICAE qui ne souhaite assumer la charge de remplacement desdits poteaux. Sur certains secteurs des dérogations ont été toutefois accordées, portant la charge maximale par poteau de 100 à 120 %.

Cela occasionne un retard dans le déploiement de la fibre optique et donc dans notre projet de vidéo protection.

Mr VARLET, de SOMME NUMERIQUE, a été contacté à ce sujet, il s'est engagé à ce que les poteaux devant être changés en priorité soient ceux nécessaires à l'implantation du système de vidéo protection.

- **Eglise** : L'Ouverture des plis pour l'appel d'offre Aide à la Maîtrise d'Ouvrage concernant les travaux de l'Eglise aura lieu le 15 décembre à 18h30 suivi de l'analyse puis de l'attribution le 20 décembre. Les demandes de subventions sont toutes parties (hors Région, qui sera effectuée en début d'année). Nous attendons l'arrêté préfectoral nous accordant la dérogation à la règle du financement des 80%. La Fondation du patrimoine a été contactée et sera rencontrée en cours d'année 2022.

- **Salle des fêtes** : la commission sécurité est passée le 24 novembre dernier, nous allons recevoir un avis défavorable, en effet, quelques travaux sont à prévoir ; ligne téléphonique à remettre en service, extincteurs supplémentaires à prévoir et abaisser les autres, plaque coupe-feu au niveau de la cuisine à contrôler, et programmer la hotte pour qu'elle continue d'aspirer même en cas de coupure de courant.

- **Eclairage école** : Monsieur le Maire présente un devis de Mr BRUNO concernant la réfection de l'éclairage de la salle de classe pour un passage à des dalles LED, pour un montant de 676 € HT. Ce devis est accepté à l'unanimité.

- **Plaques plafond salle des fêtes** : Mr DESSAUX va faire don de plaques de plafond pour la salle des fêtes.

- **Point paysagiste D1029** : Un point a été fait avec l'entreprise COLVER. David et Gaëtan ont été formés.

2 ou 3 charmilles vont être ajoutés sur le côté gauche du monument et un cadre en inox va être ajouté sur le fond du côté gauche afin de cacher les joints en silicone disgracieux. La société AT2H sera également contacté pour corriger ce problème. Il a été constaté le vol d'un saule crevette au belvédère des étangs.

- **Association de peintres** : Monsieur le Maire a rencontré Mr DOLLE qui s'occupe d'une association de peintres actuellement à DOINGT et qui souhaiterait venir à BRIE dans la salle de classe qui est désormais fermée.

Cette personne nous a été envoyée par Mme BRAUTIGAM (habitante du village) qui fait elle-même partie de cette association.

Monsieur le Maire a confié le dossier à la commission de intergénérationnelle. L'accent est mis sur le fait que la commune veut bien mettre la salle à disposition si des habitants de BRIE participent aux séances.

Avant d'évoquer le dernier point, Monsieur le Maire demande le huis clos dans la salle et demande également à M^{me} VANHOUTTE, secrétaire de Mairie, de sortir de la salle.

Il est exposé au Conseil Municipal, que Monsieur le Maire souhaiterait que les agents de la commune soient récompensés pour leur investissement et le travail fourni.

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer le versement d'une prime exceptionnelle à chacun des employés de la commune, Mme VANHOUTTE Dorothée et Mr BEGLIOMINI David, d'un montant de 500 euros chacun. Mr CARRE Gaëtan percevra quant à lui une prime de 100 euros.

Cette prime apparaîtra sur le salaire du mois de janvier.

La séance est levée à 20h00.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

